

ANNEXE V - EGALITE HOMME/FEMME

Axes stratégiques	Indicateurs égalité F/H	Pondération	Modes de calcul	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
<i>Soutien à la création artistique</i>	Part du budget de (co-) production allouée à des femmes	25%	Budget de (co-) production alloué à une femme/budget de (co-) production	59%	50%	50%	50%
	Proportion de femmes "artistes associées"	25%	Nombre de femmes "artistes associées"/nombre total d'artistes associés	50%	50%	50%	50%
<i>Programmation et diffusion artistique</i>	Proportion de femmes au "générique"* d'un spectacle	25%	Nombre de femmes au "générique" d'un spectacle/"générique" des spectacles	42%	45%	50%	50%
	Proportion de représentations assurées par des metteuses en scène/chorégraphes/cheffes d'orchestre	25%	(Nombre de représentations x jaugé) assurées par des metteuses en scène/chorégraphes/cheffes d'orchestre /(nombre de représentations x jaugé) de l'ensemble des spectacles	70%	50%	50%	50%

Générique du spectacle	
<i>Métiers artistiques</i>	<i>Métiers technico-artistiques</i>
Autrices Metteuses en scène Chorégraphes Cheffes d'orchestre Directrices d'ensemble spécialisé	Créateur son Lumière Costumes Scénographie